

## **BUDGET COMMUNAL DE MANZIAT**

Dans le cadre de l'application de la loi 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe, les communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget doit respecter les principes généraux de l'élaboration budgétaire:

- Annualité budgétaire (du 1er janvier au 31 décembre)
- Universalité budgétaire (l'ensemble des recettes finance l'ensemble des dépenses)
- Unité budgétaire (toutes les dépenses et recettes figurent dans le budget)
- Equilibre budgétaire (les recettes et les dépenses doivent s'équilibrer)

Le budget de la Commune doit s'équilibrer en recettes et en dépenses.

Le compte administratif retrace les dépenses et les recettes effectives de l'année écoulée, 2017.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues pour l'année 2018, et validées par le conseil municipal.

Les montants sont annoncés en euros toutes taxes comprises car la commune récupère la TVA en n+2 sur les travaux d'investissement et depuis l'année 2016 sur les travaux d'entretien de bâtiments et voirie.

## Le compte administratif 2017 de la commune

### - Dépenses de la section de fonctionnement : 1 048 110.48 €

- Charges à caractère général (chapitre 011) : 257 489.23 €

Ce sont les dépenses courantes des services, notamment de fluides, fournitures, entretien, maintenance, assurances, taxes foncières...

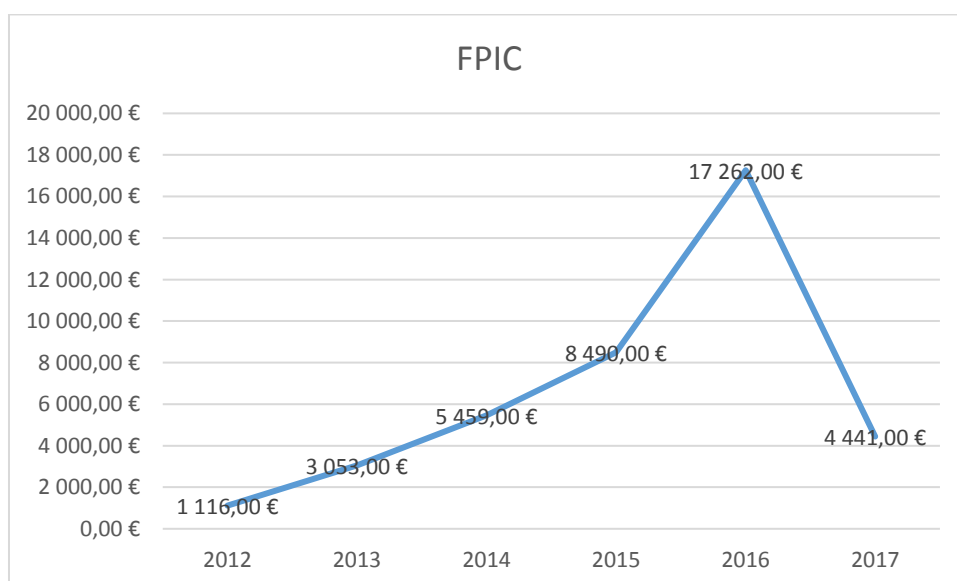
La révision de certains abonnements électriques aura permis des économies dès 2016 qui perdurent en 2017. L'orage de 2017 a occasionné un certain nombre de dégâts couverts par l'assurance. Le poste du matériel roulant est toujours important en raison des maintenances de tracteurs notamment. Les frais de nettoyage de locaux correspondent aux interventions d'une société pour le nettoyage des vitres des différents bâtiments. Les coûts de maintenance ont été contenus à un peu plus de 34 000€.

- Charges de personnel (chapitre 012) : 328 083.97 €

Les TAP ont coûté 7 550.73 € pour l'année scolaire 2017-2018, cette somme a été facturée en début 2018 et s'impute donc sur le budget 2018. Les frais de personnel extérieur comprennent également l'allocation vétéran des pompiers. Le remplacement de l'ATSEM sur l'année 2017 avait été prévu au budget primitif. Les frais de personnel titulaire sont stables avec toujours un agent en mi-temps thérapeutique mais dont le salaire est versé intégralement.

- Atténuation de produits (chapitre 014) : 4 441 €

Il s'agit de la participation de la Commune au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal, instauré en 2012 qui a connu une baisse importante cette année. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.



- Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 148 989.74 €

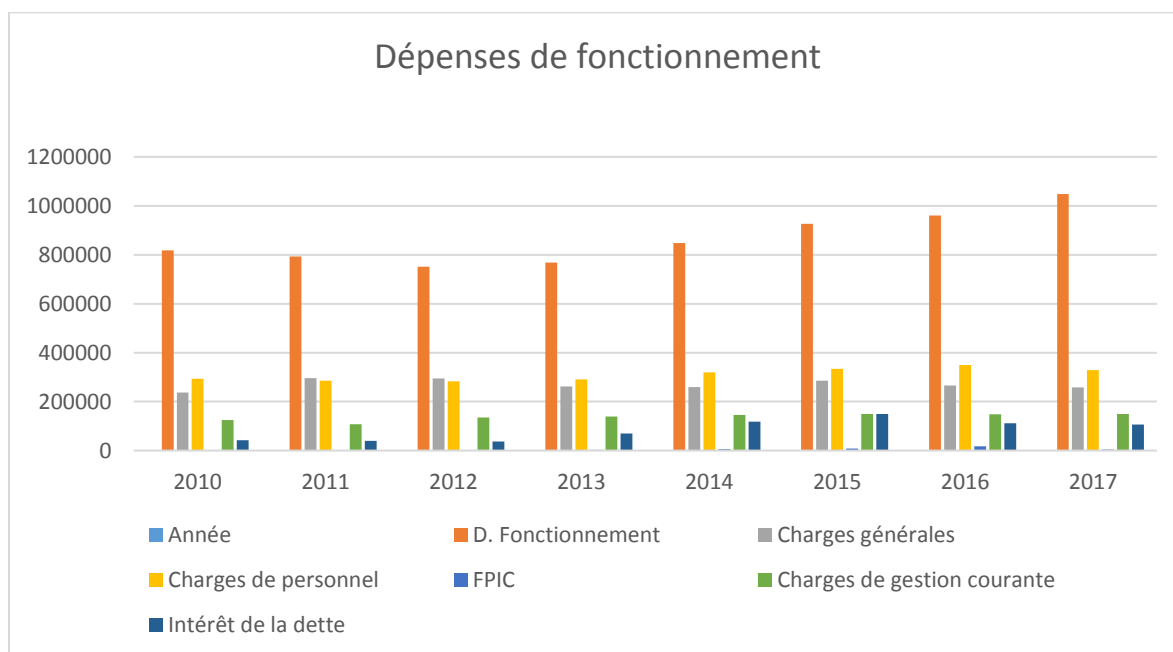
Outre les indemnités des élus, elles regroupent la participation au SDIS (26 606.98 €), à l'Agence d'ingénierie (498.75€), au Syndicat d'endiguement (2 294.38 €) et au SIEA (29 085.20 €). La contribution communale au CCAS est de 3 315.10 € (sa principale recette) et le montant total des subventions versées aux associations s'élève à 20 155.60 € (dont la participation à la formation des élèves de moins de 18 ans des associations de la commune, au fonctionnement du restaurant scolaire, à la tonte du foot et au fonctionnement des associations musicales).

- Charges financières (chapitre 66) : 106 504.30 €

Les intérêts des 5 emprunts restant à la charge du budget : les trois logements à l'ancienne école jusqu'en 2021, l'achat de la SCAM jusqu'en 2032 et 3 emprunts pour la salle des fêtes jusqu'en 2034.

- Les amortissements (chapitre 042) : 202 602.22 €

La participation de la commune à la construction du gymnase intercommunal amorti sur une année.



#### - Recettes de la section de fonctionnement : 1 202 876.87 €

- Atténuations de charges (chapitre 013) : 10 506.73 €

Il s'agit des remboursements liés à l'arrêt maladie de l'ATSEM pendant l'année ainsi que d'un agent en maladie plus de 90 jours sur l'année.

- Produits des services (chapitre 70) : 4 094.22 €

Ce sont les concessions au cimetière, redevances d'occupation du domaine public ou remboursements divers (casse à la salle des fêtes, capture de chiens...). A noter cette année la buvette des Vendanges de l'humour 661.00 €.

- Impôts et taxes (chapitre 73) : 864 653.76 €

La taxe d'habitation et la taxe foncière s'élèvent à 552 823.00 € avec les rôles supplémentaires. La fiscalité reversée par la CCPB se maintient à 273 905.76 €, la taxe sur les pylônes électriques à 32 417.00 €, les droits de place à 60.00 €. La taxe additionnelle aux droits de mutation concernant la cession de maison ou appartements sur la commune a rapporté 36 109.00 € en 2017 alors qu'elle était de 51 360.00 € en 2016.

- Dotations et participations (chapitre 74) : 246 931.39 €

La DGF ne cesse de baisser car la commune est contributrice à l'effort de redressement des finances publiques.

Les autres participations se maintiennent.

- Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 67 941.39 €

Il s'agit des produits des immeubles pour 67 781.39 €, c'est-à-dire de la location des 5 logements et de la salle des fêtes qui a connu un essor important en 2017.

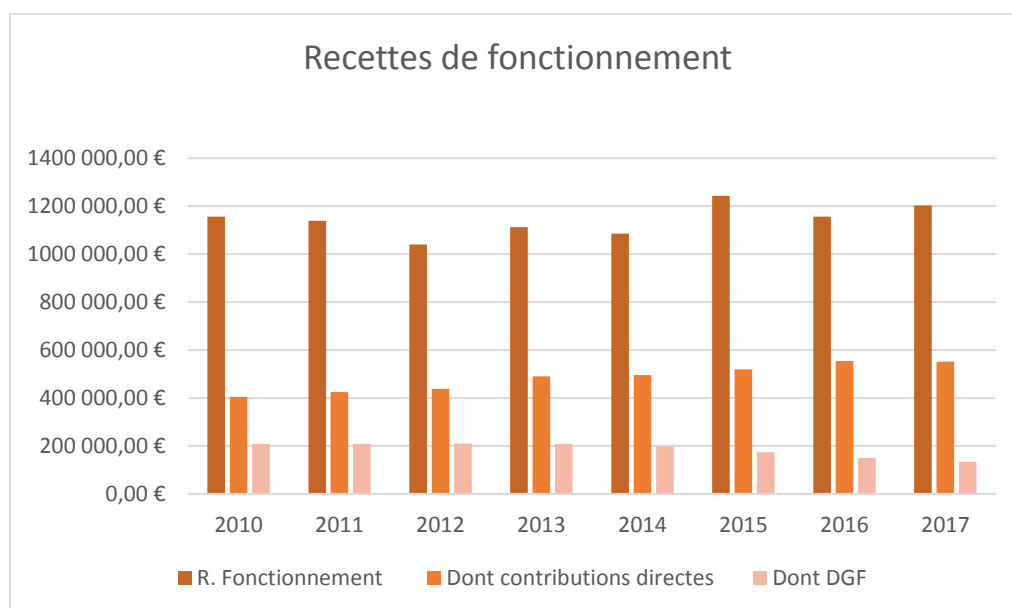
Les produits divers correspondent à la location versée par Orange pour l'antenne téléphonique et les produits des cours informatiques.

- Produits exceptionnels (chapitre 77) : 6 912.05 €

Il s'agit des remboursements de sinistres ainsi que du non-remboursement d'une garantie MGK.

- Les amortissements (chapitre 042) : 1 600€

La SEMCODA a versé à la commune un loyer canon de 80 000€ pour le bail emphytéotique de 50 ans portant sur les lots correspondant aux 5 logements locatifs, 3 PLUS et 2 PLAI. Cette somme est donc amortie sur 50 ans par une écriture comptable en recette de fonctionnement et en dépense d'investissement.

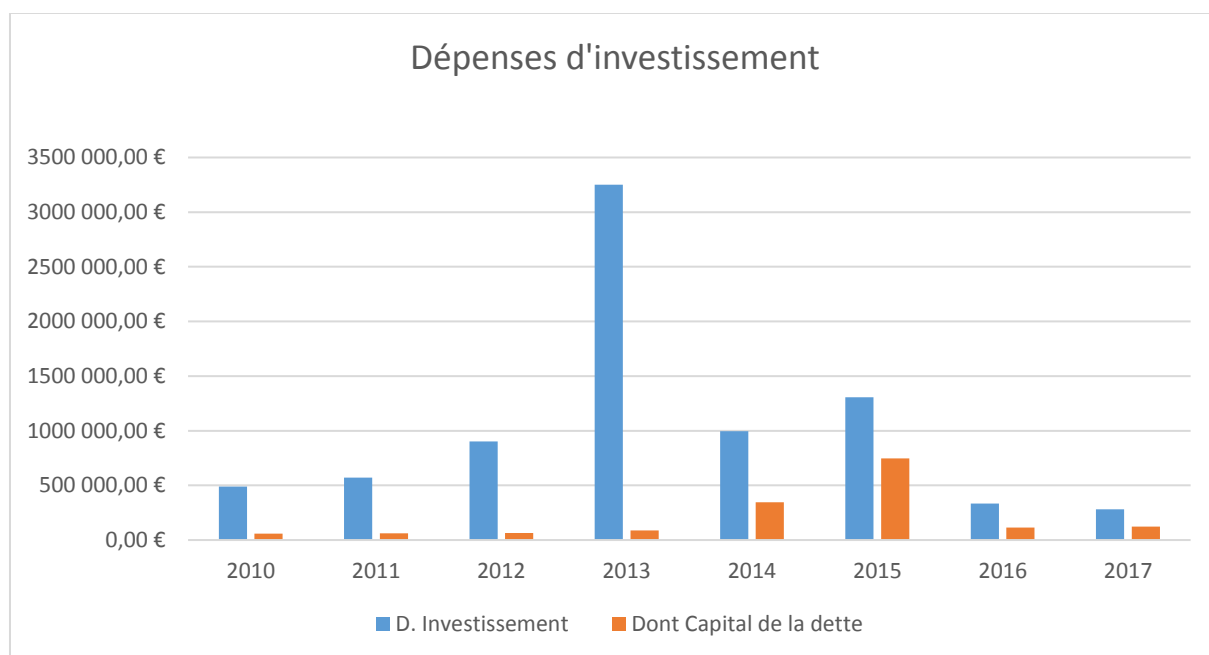


**- Dépenses de la section d'investissement : 279 684.29 €**

- Les charges financières (chapitre 16) : 121 929.23 €

Il s'agit du remboursement du capital des emprunts en cours précités.

- Les opérations d'investissement : installation immobilières (chapitre 21 : 11 881.77 €), installations en cours (chapitre 23 : 156 155.06 €) : 168 036.83 €  
Opération 92 : ralentisseurs route de chevroux pour 8 712.00 €  
Opération 93 : enduits arrière de la mairie pour 8 658.00 €  
Opération 134: création d'un chemin au cimetière pour 9 708.00 €  
Opération 145 : diverses opérations de division de terrain (frais de géomètre) pour 1 057.20 €  
Opération 161 : toboggan pour le skate park pour 2 064.00 €  
Opération 176 : terrains de tennis pour 100 820.69 €  
Opération 177 : Cantine scolaire pour 11 606.60 € (ce sont les frais engagés pour les 1ères études de terrain et la maîtrise d'œuvre)  
Opération 178 : Ce sont les premiers frais d'étude pour l'aménagement de la RD Sud, à projeter sur les années 2018 /2019.



- Les amortissements (chapitre 040) : 1 600€

La SEMCODA a versé à la commune un loyer canon de 80 000€ pour le bail emphytéotique de 50 ans portant sur les lots correspondant aux 5 logements locatifs, 3 PLUS et 2 PLAI. Cette somme est donc amortie sur 50 ans par une écriture comptable en recette de fonctionnement et en dépense d'investissement.

**- Recettes de la section d'investissement : 283 058.29 €**

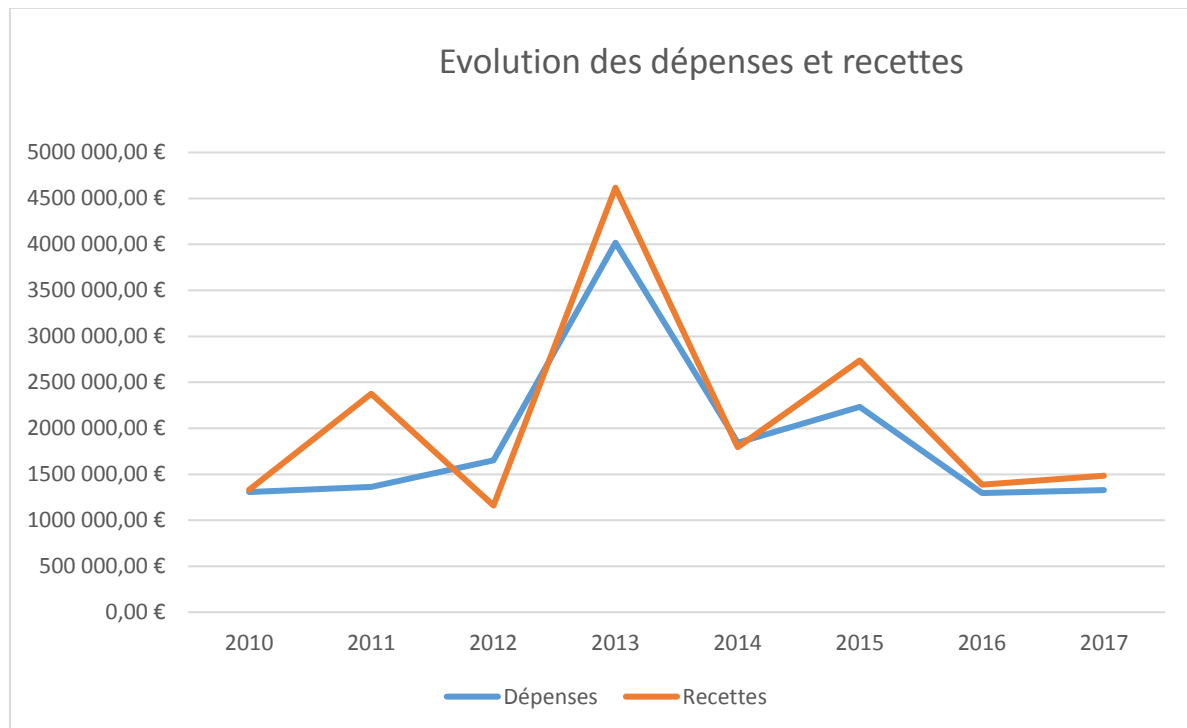
- Dotations et réserves (chapitre 10) : 46 991.02 €

Le FCTVA, correspondant à la TVA des travaux d'investissement réalisés en 2015, s'est élevé à 32 492.00 €. La taxe d'aménagement, a rapporté 14 499.02 €.

- Les subventions d'investissement (chapitre 13) : 33 465.05 €

La commune a perçu une subvention du département pour la création des terrains de tennis pour 12 603.00 €, reste la subvention régionale à percevoir

- Les amortissements (chapitre 040) : 202 602.22 €



### - Conclusion

896.38 Euros de restes à réaliser reporté sur l'année 2018 (représentant l'achat de vêtements de pompiers pour 488.38 € et un acte de vente à régulariser par Axis pour 408 €).

Le bilan 2017 est le suivant :

- Excédent de fonctionnement de 156 430.41 € en 2017 pour un excédent cumulé de 512 023.73 €
- Excédent d'investissement de 3 374.00 € pour un excédent cumulé de 15 544.72 €

<b>Budget Commune</b>	<b>2017</b>
Recettes de fonctionnement	1 204 940.87
-Dépenses de fonctionnement hors intérêt de la dette	739 003.94
= Epargne de gestion	465 936.93
- Charges financières dont intérêt de la dette	106 504.30
= Epargne brute (autofinancement brut)	359 432.63
- Remboursement du capital des emprunts	121 929.23
= Epargne nette	237 503.40
Epargne brute + Recettes d'investissement hors capital des emprunts	439 888.70
- Dépense d'investissement hors capital des emprunts	168 036.83
= Besoin ou capacité de financement	271 851.87

# Le budget primitif 2018 de la commune

## Introduction

Le budget primitif 2018 est équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

- 1 777 901.88 € en fonctionnement
- 894 031.60 € en investissement

Il est présenté avec la reprise anticipée des résultats :

- Résultat de fonctionnement de 668 514.14 € intégralement reporté
- Résultats d'investissement 18 918.72 € intégralement reporté

Après le projet de création des terrains de tennis en 2017, une amorce du projet de réalisation du restaurant scolaire sur l'année 2017 qui verra sa concrétisation en 2018. Ce sont maintenant des travaux de voirie qui mobiliseront les finances de 2018 et 2019, si le budget le permet.

### - Dépenses de la section de fonctionnement : 1 777 901.88 €

- Les charges à caractère général (chapitre 011) : 290 413.00 €

Ce sont les dépenses courantes des services, notamment de fluides, fournitures, entretien, maintenance, assurances, taxes foncières... Les dépenses des fluides sont stables.

La bibliothèque reçoit 1€ par habitant soit 2 041 €.

Les fournitures scolaires sont calculées sur la base du forfait actualisé de 50.80 € par enfant à l'école publique au 1<sup>er</sup> janvier soit 143 élèves. La somme versée à l'école privée correspond au coût d'un élève l'an passé (dépenses de fonctionnement courantes divisées par élèves au 1<sup>er</sup> janvier 2017). Les TAP s'arrêtent en juin 2018

Comme tous les ans la voirie sera comblée avec du PATA (minimum de 15 T. Les vitres du tracteur vont devoir être remplacées (devis à 811.00 €).

Le reste des dépenses se maintient.

- Charges de personnel (chapitre 012) : 365 182.00 €

Des crédits restent prévus en charge de personnel extérieur (en plus de l'allocation vétérance des pompiers) en cas de nécessité de recours à des remplacements ponctuels. Les crédits de personnels titulaires sont contenus avec le recrutement d'un agent technique en janvier venu renforcer l'équipe, et deux départs à la retraite cette année qui seront remplacés.

- Atténuation de produits (chapitre 014) : 20 000.00 €

Il s'agit de la participation de la Commune au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal, instauré en 2012. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

- Autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 161 700.00 €

Outre les indemnités des élus, elles regroupent la participation au SDIS (26 943.74 €), à l'Agence d'ingénierie, au Syndicat d'endiguement et au SIEA. La contribution communale au CCAS est de 3 000€ (sa principale recette) et le montant total des subventions versées aux



associations s'élève à près de 22 000€ (dont la participation à la formation des élèves de moins de 18 ans des associations de la commune, au fonctionnement du restaurant scolaire, à la tonte du foot et au fonctionnement des associations musicales).

- Charges financières (chapitre 66) : 102 000.00 €

Les intérêts des 5 emprunts restant à la charge du budget : les trois logements à l'ancienne école jusqu'en 2021, l'achat de la SCAM jusqu'en 2032 et 3 emprunts pour la salle des fêtes jusqu'en 2034.

- Les amortissements (chapitre 042) : 4 494.00 €

Représentant pour 2374.00 € les frais de maîtrise d'œuvre pour le restaurant scolaire, et pour 1620.00 € l'étude préalable à l'aménagement de la RD Sud.

- Des dépenses imprévues : 20 000.00 €

Le montant des dépenses imprévues ne peut dépasser 7.5% du montant des dépenses réelles de fonctionnement sans tenir compte des restes à réaliser. Cette somme de 20 000.00 € est largement inférieure au maxima autorisé.

- Le virement à la section d'investissement (023) : 814 112.88 €

Les recettes de fonctionnement étant supérieures aux dépenses, le surplus de recettes est basculé en investissement pour financer les travaux.

#### **- Recettes de la section de fonctionnement : 1 777 901.88 €**

- Atténuations de charges (chapitre 013) : 3 500.00 €

Des remboursements restent à venir pour un agent en arrêt de maladie ainsi qu'un solde du mi-temps thérapeutique de l'ATSEM.

- Produits des services (chapitre 70) : 5 700.00€

Ce sont les concessions au cimetière, redevances d'occupation du domaine public ou remboursements divers (casse à la salle des fêtes, capture de chiens...), ainsi que le produit des recettes des buvettes de spectacles organisés par la commune.

- Impôts et taxes (chapitre 73) : 875 787.74 €

Les taux de taxes sont maintenus par rapport à l'année 2017. Ils sont de 12.29% pour la T.H., 12.08% pour la T.F.P.B. et 51.07% pour la T.F.P.N.B. Le gain est estimé à 561 415.00 € selon les bases des taxes 2018 notifiées par l'administration fiscale.

La fiscalité reversée par la CCPB se maintient à 273 905.74 €, tout comme devraient le faire la taxe sur les pylônes électriques à 32 417.00 €.

- Dotations et participations (chapitre 74) : 172 560.00 €

La DGF n'ayant cessé de baisser car la commune est contributrice à l'effort de redressement des finances publiques, elle est estimée à 120 000.00 € pour l'année 20218 car son montant exact n'a toujours pas été notifié à la commune.

- Autres produits de gestion courante (chapitre 75) : 50 100.00 €

Il s'agit des produits des immeubles, c'est-à-dire de la location des 5 logements et commerces et de la salle des fêtes, estimés à 50 000€. La salle des fêtes a connu en 2017 une année record en matière de locations, toutefois il convient de rester prudent sur 2018.

Les produits divers correspondent au produit des cours informatiques. .

- Les amortissements (chapitre 042) : 1 600€

La SEMCODA a versé à la commune un loyer canon de 80 000€ pour le bail emphytéotique de 50 ans portant sur les lots correspondant aux 5 logements locatifs, 3 PLUS et 2 PLAI. Cette somme est donc amortie sur 50 ans par une écriture comptable en recette de fonctionnement et en dépense d'investissement.

- L'excédent reporté : 668 454.14 €

L'excédent de fonctionnement est intégralement reporté en investissement.

#### **- Dépenses de la section d'investissement : 894 031.60 €**

- Les charges financières (chapitre 16) : 127 000.00 €

Il s'agit du remboursement du capital des emprunts en cours précités.

- Les opérations d'investissement : installation immobilières (chapitre 21 pour un montant de 21 535.22 €), installations en cours (chapitre 23) : 743 000.00 €

Opération 161 - skate park, un nouveau toboggan vient d'être installé et une provision est à prévoir pour le matériel existant qui pourrait être remplacé : 1 000.00 €

Opération 164 – Electrification : alimentation d'un futur lotissement et remplacement d'appareils défectueux et armoires et travaux divers : 40 000.00 €

Opération 177 – Restaurant scolaire pour 510 000.00 €

Opération 178 – RD Sud : une étude a été amorcée sur l'année 2017 pour l'aménagement de la RD Sud, un marché public pour une maîtrise d'œuvre devrait être lancée en 2018 évaluée à 20 000.00 €

Opération 92 – matériel pour 12 000.00 € avec un reste à réaliser de l'année 2017 de 488.38€ pour une tenue de pompiers

Opération 93 – bâtiments communaux avec le projet de ravalement des façades de la bibliothèque à hauteur d'environ 20 000.00 €

De nouvelles opérations de voirie pour lesquelles des études sont en cours :

- La création d'un cheminement piétonnier doux Route de Chevroux pour 40 000.00 €
- Le chemin de la Verpillière pour 16 000.00 €
- La route des Millets pour 2 000.00 €
- La route de Dommartin pour 20 000.00 €
- La route d'Asnières pour 30 000.00 €

Enfin, un audit du parc informatique a été fait il ressort que les postes sont vieillissants et que leur changement pourrait être envisagé au cours de l'année 2018 pour un montant globalisé de 7 000.00 €

- Les amortissements (chapitre 040) : 1 600€

La SEMCODA a versé à la commune un loyer canon de 80 000€ pour le bail emphytéotique de 50 ans portant sur les lots correspondant aux 5 logements locatifs, 3 PLUS et 2 PLAI. Cette

somme est donc amortie sur 50 ans par une écriture comptable en recette de fonctionnement et en dépense d'investissement.

**- Recettes de la section d'investissement : 894 031.60 €**

- L'excédent d'investissement reporté (001) : 18 918.72 €

- Le virement de la section de fonctionnement (021) : 814 112.88 €

Les recettes de fonctionnement étant supérieures aux dépenses, le surplus de recettes est basculé en investissement pour financer les travaux conséquents cette année 2018.

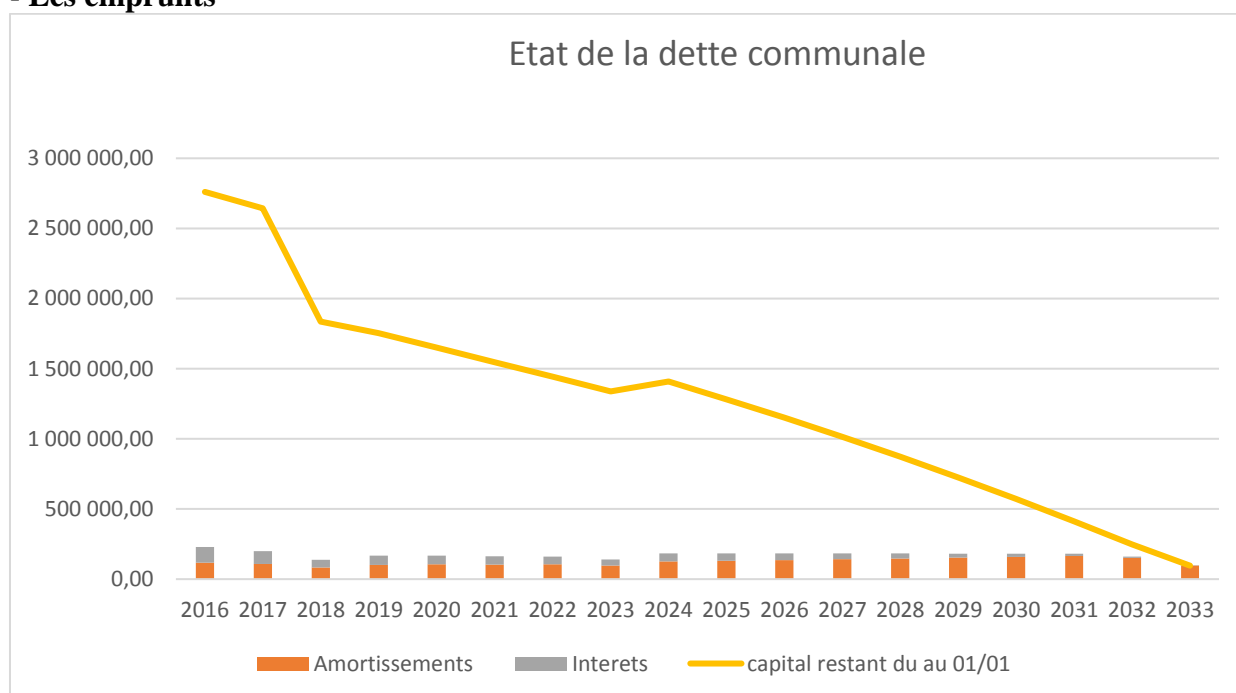
- Dotations et réserves (chapitre 10) : 41 000.00€

Le FCTVA, correspondant à la TVA des travaux d'investissement réalisés en 2016, est estimé à 28 000.00 €. La taxe d'aménagement est estimée à 13 000.00€

- Les subventions d'investissement (chapitre 13) : 20 000.00€

Un solde de subvention des terrains de tennis est versé par la région en ce début d'année. Pour le reste des subventions ont été demandées pour les travaux prévus en investissement mais leur notification n'est pas encore parvenue.

**- Les emprunts**



Le remboursement de la dette est assuré par les ressources propres.

Tous les travaux qui seront réalisés d'ici 2020 ne le seront qu'en autofinancement et grâce aux subventions, aucun nouvel emprunt ne sera souscrit.

**- Les perspectives**

Le restaurant scolaire verra le jour en cette fin d'année 2018 et l'accent est mis sur les travaux de voirie communale afin de sécuriser les déplacements doux.

Les travaux de la cantine creuseront un déficit d'investissement sur les années 2018 et 2019 mais celui-ci pourra être comblé dès 2022.

